

CONCOURS Durabilis UNIL-EPFL

Le concours Durabilis UNIL-EPFL a pour objectifs de :

- a) récompenser des travaux d'étudiant·es de niveau Bachelor et Master qui intègrent **une réflexion sur la durabilité**¹
- b) décerner des prix pour un montant annuel maximum de **10'000.- CHF**.
- c) **valoriser** les travaux primés.

1. Conditions générales de candidature

Peut déposer sa candidature tout étudiant·e immatriculé à l'UNIL ou à l'EPFL en vue d'obtenir un titre Bachelor ou Master et qui a réalisé un travail écrit dans le cadre de ses études respectant les conditions cumulatives suivantes :

- a) intégrer une **réflexion sur la durabilité** dans le cadre d'un enseignement obligatoire ou optionnel de l'EPFL ou de l'UNIL lié à l'acquisition d'un certain nombre de crédits ECTS
- b) obtenir une note de 5 sur 6 au minimum de la part de l'enseignant·e responsable, y compris pour les travaux qui obtiennent une attestation²
- c) avoir été réalisé **individuellement** ou en **groupe de maximum 4 personnes** ; les groupes mixtes EPFL/UNIL et/ou interfacultaires sont encouragés³

Pour les étudiant·es exmatriculés suite à l'obtention de leur Bachelor ou de leur Master UNIL ou EPFL, le travail écrit doit avoir été réalisé pendant le cursus d'études au maximum une année civile avant le dépôt pour le concours⁴.

Les étudiant·es des Bachelors et Masters conjoints UNIL qui sont immatriculés dans les universités partenaires et les étudiant·es en mobilité IN des deux universités ne peuvent pas participer au concours Durabilis UNIL-EPFL.

¹ Il existe plusieurs définitions de la durabilité sans que le Concours Durabilis UNIL-EPFL ne privilégie plus l'une que l'autre.

² Dans le cas où un travail n'est pas, selon le plan d'études, destiné à être noté, l'étudiant·e doit fournir une recommandation de l'enseignant·e responsable attestant de l'excellence de son travail.

³ Au cas où une partie seulement des auteurs·trices du travail écrit participe au concours, ces personnes doivent et ont la responsabilité d'informer les autres co-auteurs·trices qu'ils·elles ont soumis leur candidature.

⁴ Par exemple : un·e étudiant·e qui obtient sa note de mémoire de Master en septembre 2023 peut déposer sa candidature en août 2024 ; en revanche il·elle ne peut pas le faire s'il·elle obtient sa note en juin 2023.

Nota bene : Il est possible de participer plusieurs fois au concours Durabilis UNIL-EPFL, y compris au cours d'une même année académique, si la ou le candidat présente des projets différents. Dans ce cas, un dossier de candidature doit être présenté pour chaque projet (Cf. point 3)

2. Types de travaux soumis au Concours et critères de sélection

2.1 Conditions de participation

Sont admis pour le concours Durabilis les travaux proposant :

- a) une analyse, ou une solution, intégrant des dimensions humaines/sociales et environnementales de la durabilité,
- ou
- b) une réflexion sur le concept de durabilité ou l'une de ses dimensions ; et/ou une réflexion sur sa mise en œuvre.

2.2 Critères de sélection

Le jury attribue les prix en suivant une procédure en deux tours.

Critères du 1^{er} tour : les travaux sont présélectionnés sur la base du résumé tout public, mentionné à l'article 3 ci-après, à l'aide des critères suivant :

- a) Le travail remplit les conditions de participation de l'alinéa 2.1
- b) Qualité du résumé tout public (efficacité de la synthèse, qualité rédactionnelle, clarté du propos)

Critères du 2^{ème} tour : les travaux présélectionnés lors du premier tour sont analysés de manière approfondie par le Jury qui finalise l'attribution des prix aux lauréat·es. Le Jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le travail présenté a été effectué et juge son contenu en fonction ; il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de semestre, de Bachelor ou de Master.

Le Jury désigne les lauréat·es en analysant les travaux sur la base des critères suivants :

- a) Si le travail propose une analyse, ou une solution, intégrant plusieurs dimensions de la durabilité, il le fait de façon équilibrée entre ces dimensions.
- b) Si le travail propose une réflexion sur le concept de durabilité ou l'une de ses dimensions, et/ou une réflexion sur sa mise en œuvre, il le fait de façon originale.
- c) Le travail contient une réflexion critique sur la recherche effectuée et les résultats obtenus.
- d) Le travail a une portée pratique en matière d'application ou de futures recherches

3. Dossier de candidature

En guise d'inscription, l'étudiant·e (ou groupe d'étudiant·es) doit remettre un dossier de candidature en version électronique qui doit impérativement inclure, en français ou en anglais :

- a) le travail écrit
- b) le résumé tout public du travail (cf ci-dessous)
- c) la feuille d'inscription remplie et signée par l'étudiant·e ou groupe d'étudiant·es
- d) l'attestation signée par l'enseignant·e qui a attribué la note du travail écrit ou, si le travail n'est pas noté, avec la recommandation de l'enseignant·e responsable attestant de l'excellence de son travail (en vertu de l'art. 1, lettre b, cf note 3) et sa pertinence par rapport aux critères en 2.1.

Résumé tout public

Pour prendre part au concours Durabilis UNIL-EPFL, chaque travail doit être accompagné d'un résumé tout public de **2 à 3 pages A4 (c'est-à-dire maximum 6'000 signes au total)** qui présente notamment en quoi le travail comprend une réflexion sur la durabilité. Cela nécessite donc un travail de vulgarisation scientifique de la part de l'étudiant·e ou du groupe d'étudiant·es, indispensable pour un travail interdisciplinaire.

4. Inscription au concours

L'inscription au concours Durabilis UNIL-EPFL se fait par l'envoi du dossier de candidature complet à:

Pour les étudiant·es **EPFL** :

Geneviève Rossier
EPFL VPT DURABILITE
BCH 4103 (Batochime)
Av. Forel 3
1015 Lausanne
genevieve.rossier@epfl.ch
Tél. : 021.693.17.92

Pour les étudiant·es **UNIL**:

Céline Surmont
UNIL Centre de compétences en durabilité
Vortex – bureau 8062
Route de Praz-Véguey 29
1022 Chavannes-près-Renens
celine.surmont@unil.ch
Tél. : 021.692.23.11

au plus tard le 31 août de chaque année.

5. Prix

Le concours Durabilis UNIL-EPFL décerne des prix pour un montant annuel maximum de 10'000.- CHF. Il y a deux catégories de prix :

1. Mémoire de Masters ou projets de Masters : 1'000.- CHF/lauréat·e
2. Autres travaux de niveau Bachelor ou Master : 500.- CHF/lauréat·e

Dans le cas d'un travail collectif récompensé, chaque participant·e reçoit le montant du prix. Un·e étudiant·e peut recevoir plusieurs prix pour différents projets soumis au Concours. Les prix sont financés à part égale entre l'EPFL et l'UNIL, quelle que soit la provenance des étudiant·es. Les prix peuvent également être financés sur la base de donations externes.

6. Jury

6.1 Composition du jury

Il est constitué, en principe, d'un minimum de sept membres :

- a) la présidente ou le président : un·e Vice-Recteur·rice/Vice-Président·e ou un membre du corps enseignant de l'EPFL ou de l'UNIL alternativement, en principe pour une durée de 2 ans. La présidente ou le président est responsable du bon déroulement du concours. La VPT (Vice-présidence pour la transformation responsable) de l'EPFL et la Direction de l'UNIL nomment en alternance la présidente ou le président du jury. Au cas où la Vice-présidente ou Vice-président pour la transformation responsable doit être nommé·e président·e du jury, c'est la Présidence de l'EPFL, qui le nomme.
- b) Un·e enseignant·e de l'UNIL, un·e enseignant·e de l'EPFL et deux membres externes particulièrement sensibles et compétents en matière de durabilité. Un membre du jury ne peut voter lorsqu'il·elle est amenée à juger un projet qu'il·elle a lui-même noté ou, d'une manière ou d'une autre, suivi ou tout autre conflit d'intérêt.
- c) Une ou un responsable de la durabilité de l'EPFL et une ou un représentant de l'UNIL occupant une position comparable.

En principe, au moins deux membres du jury sont des femmes et au moins deux sont des hommes.

6.2 Rôles du Jury

- a) A l'issue du processus décrit à l'article 2.2, le jury du concours décide quels projets sont primés.
- b) Le jury tient compte de la nature de l'enseignement dans lequel le projet présenté a été effectué et juge son contenu en fonction. Il lui incombe de juger de manière différenciée — c'est-à-dire en fonction de leur niveau d'études — un travail de Bachelor et un travail de Master.
- c) Le jury délivre une *laudatio* de deux phrases environ pour chaque projet primé.

6.3 Autre disposition

- a) Il n'y a pas de recours possible contre les décisions du jury du concours.

7. Valorisation des projets primés et remise des prix

Avec l'accord des lauréat·es, les travaux seront portés à la connaissance du public, par le biais d'articles (médias internes) et des sites Web de l'UNIL et de l'EPFL.

Une cérémonie de remise des prix offre la possibilité aux lauréat·es de présenter brièvement leurs travaux. Les prix leur sont remis lors d'un événement consacré à la durabilité. Le Jury délivre une *laudatio* pour chaque projet primé.

8. Traduction anglaise de la procédure

Une traduction anglaise de la présente procédure est à disposition des étudiant·es. Seule la version française fait foi.

Approuvé par la Direction de l'UNIL le 13 avril 2022

Approuvé par la Vice-présidence pour la transformation responsable de l'EPFL, le 5 mai 2022